

## Dépêche AEF : Où en est "l'approche par compétences" aujourd'hui dans l'enseignement supérieur français ? (échos des Jipes)

10-12 minutes

L'approche par compétences (APC) est-elle un levier pour la transformation pédagogique ? Cette question était le thème des 4e Jipes à Paris, les 23 et 24 janvier 2020. Construite dans la mouvance du LMD, l'APC implique que les formations sont construites à partir de compétences attendues et s'oppose à une approche des formations construites exclusivement sur les disciplines. Objectif : s'adapter aux évolutions "du monde de demain", ainsi que le formule Frédérique Vidal, ministre de l'ESRI. Mais si les Jipes soulignent l'intérêt de l'APC, elles montrent aussi les difficultés à la développer.



4e Jipes à Paris les 23 et 24 janvier 2020 Droits réservés - DR

"Le monde de demain exigera moins une somme de savoirs stables et définis à l'avance qu'une capacité à les questionner et à les renouveler au long de la vie", déclare Frédérique Vidal en clôture des 4e Jipes, le 24 janvier 2020 ([lire sur AEF info](#)). Nombre de témoignages reviennent sur la nécessité de "refonder le modèle" des formations dans un contexte "d'accélération des modalités

d'accès aux connaissances et de transformation constante des métiers qui bouleversent les modèles de développement de notre monde", comme le note Frédéric Mion, directeur de Sciences Po, qui annonce lors des Jipes l'ouverture d'un nouvel Institut des compétences ([lire sur AEF info](#)).

Les universités forment bien leurs étudiants sur le plan "scientifique et technique" mais ce dont les entreprises ont aussi besoin aujourd'hui, c'est d'un éventail de "compétences comportementales", analyse de son côté Dominique Garnier, référent RH chez IFP Énergies nouvelles, membre du groupe compétences du pôle de compétitivité Axelera. Plus de 50 % des recruteurs font de ces compétences "un critère déterminant à l'embauche" et les entreprises ont besoin que les établissements d'enseignement supérieur forment "les gens au 'travailler' et au 'faire' ensemble, à l'aisance dans la relation, au partage des savoirs, à l'expérimentation". 85 % des emplois de 2030 n'existent pas aujourd'hui, il faut donc "revisiter les compétences tant techniques que comportementales", estime-t-il.

l'apc pour s'adapter à de nouveaux besoins ?



Philippe Lalle

Pour s'adapter, les formations de l'enseignement supérieur doivent aller vers une plus grande "modularité" qui permettra de personnaliser les trajectoires, affirme Frédérique Vidal. L'APC, qui propose une "vraie rupture conceptuelle et pratique", aiderait ainsi à "penser davantage l'adéquation" avec l'enseignement supérieur. Pour Philippe Lalle, conseiller stratégique pour la pédagogie à la Dgesip, "raisonner en termes de compétences permet à la fois de construire les formations, de communiquer sur les profils des diplômés, de reconnaître leurs compétences extra-curriculaires, de faire travailler les étudiants en mode projet et de les évaluer en situation d'apprentissage..." ([lire sur AEF info](#)).

Dans cette approche, créée dans le cadre du processus de Bologne, la conception des formations supérieures repose sur la définition des compétences cibles (via les "descripteurs de compétences" dits "de Dublin"). Le profil des diplômés ne se traduit plus en fonction des contenus disciplinaires ou de la durée de la formation, mais bien en fonction des "acquis d'apprentissages" (learning outcomes) (voir encadré).

De son côté, Robert Beauchemin, président et chef de la direction de e-Concordia à l'université Concordia (Montréal), témoigne de l'intérêt d'une approche comparable : pour s'adapter "aux défis de la société", l'université a adopté une nouvelle stratégie de formation pour se "concentrer sur l'apprentissage plutôt que sur l'enseignement". L'éducation 4.0 que vise e-Concordia consiste ainsi à repenser l'ensemble des cursus en vue de les personnaliser "à chacun des étudiants", qui pourront cumuler des "micro-crédits empilables".

Des outils pour mettre en œuvre l'APC

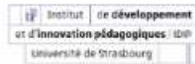


**ADCES**

Accompagner le Développement des Compétences  
dans l'Enseignement Supérieur

## ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS VERS L'APPROCHE PAR COMPÉTENCES :

### SCÉNARIOS DES SITUATIONS « TYPES »



Avec le soutien de la MIPNES

Tout en soulignant la nécessité d'une "vision stratégique", l'Idip propose des outils pour la mise en œuvre de l'APC – "[des catégories d'analyse](#)", des "[situations types](#)"... – qui ont été présentés lors des journées. Cela s'inscrit dans le cadre du projet Adces (Accompagner le développement des compétences dans l'enseignement supérieur) qui a mené une enquête auprès de 31 établissements et structures ([lire sur AEF info](#)).

Autre outil présenté lors des Jipes : "la 1<sup>re</sup> cartographie de l'APC en France" émanant du Renaps'up (Réseau national des approches programme et compétences de l'enseignement supérieur) ([lire sur AEF info](#)). "La Dgesip envisage de relancer le travail autour de cet outil en cohérence avec les autres projets en lien avec les compétences", précisait Patricia Arnault, conseillère auprès de la Mipnes à AEF info la veille des Jipes ([lire sur AEF info](#)).

#### Difficultés et questionnements

Pourtant, les formations de l'enseignement supérieur rencontrent plusieurs difficultés pour mettre en place l'APC. En voici quelques-unes évoquées lors de ces journées.

**Comment évaluer les acquis d'apprentissage ?** "Ce que l'on a encore parfois du mal à faire, c'est de mettre en place des

situations d'apprentissage pour démontrer que nos étudiants ont bien les compétences requises", explique Philippe Lalle. "Il ne s'agit plus de se placer dans une posture de 'sachant' avec des étudiants qui écoutent, mais bien de les mener à s'engager dans une activité exigeant l'appropriation et la mobilisation des ressources à leur disposition pour développer un savoir-agir (savoir-être, savoir-faire et connaissances associées) à partir d'une situation concrète, d'un problème à résoudre, de la manière la plus authentique possible", analyse-t-il.

**Pas si simple, même pour les Staps...** Très en avance dans la mise en place d'une autre approche fondée sur les compétences – celle découlant de la loi "Avenir professionnel" (voir encadré) –, les Staps sont en train de construire des référentiels d'évaluation des compétences des apprenants ([lire sur AEF info](#)). Après avoir décliné les diplômes nationaux de cette mention en [référentiels](#) "d'activités" et de "compétences" (décrites en "blocs"), la C3D apporte son soutien aux UFR pour les aider à construire des référentiels d'évaluation des apprenants. Mais cela n'est pas toujours simple, ainsi qu'en témoignent les participants d'un atelier.

**L'approche disciplinaire très présente.** Pour Philippe Lalle, les approches reposant sur les compétences sont "plus chronophages que de simplement délivrer un enseignement". Les enseignants doivent aussi faire le deuil de la "couverture", consistant à faire entrer de plus en plus de savoirs "dans la tête des étudiants". Pour certains participants, il faudrait développer la notion d'équipe pédagogique, moins évidente que celle d'équipe de recherche, et pour cela reconnaître l'investissement pédagogique, recruter et former davantage de personnels de soutien pédagogique...

### **L'APC est-elle compatible avec la loi "Avenir professionnel" ?**

Comment l'APC, très hétérogène en France comme le montre l'étude de l'Idip, peut-elle cohabiter avec le nouveau cadre national très normé des certifications issu de la loi "Avenir professionnel", construit pour s'aligner sur le cadre européen et dont les niveaux et les critères ont été revus ([lire sur AEF info](#)) ? Pour schématiser, ce cadre repose lui aussi sur des référentiels de compétences – construits en "blocs" –, directement issus en amont de référentiels "d'activités" et induisant en aval des référentiels "d'évaluation". Mais, par exemple, y a-t-il la même chose derrière les "descripteurs de compétences", ou derrière les niveaux de qualifications dans les

deux approches ?

## **Compétences : les textes officiels**

**Voici les principaux textes relatifs aux compétences dans l'enseignement supérieur.**

**Le processus de Bologne.** Les "[Descripteurs de Dublin](#)" (2002) présentent les cycles en termes de niveaux de compétence. Ils seront adoptés (2005) en tant que [cadre des certifications](#) de l'EEES. Dans le cadre de Bologne, ils sont associés à des [résultats d'apprentissage](#) (learning outcomes) et à des crédits ECTS. Est par ailleurs prévu que les établissements du supérieur délivrent un [supplément au diplôme](#) donnant une indication des compétences acquises.

**Les premiers "référentiels de compétences" du LMD en France.** La notion de référentiel de compétences – avec des objectifs de connaissances, savoirs et compétences pour tous les diplômés nationaux – apparaît dans l'[arrêté licence](#) (1<sup>er</sup> août 2011). Elle est généralisée aux diplômes nationaux par l'arrêté fixant le [cadre national des formations](#) (22 janvier 2014). Le MESRI publie les [premiers référentiels](#) de compétences en licence en 2015, à l'issue d'une concertation entre 2011 et fin 2014.

**L'engagement étudiant reconnu.** La loi "égalité et citoyenneté" (27 janvier 2017). [L'article 29](#) de cette loi généralise les dispositifs de reconnaissance de l'engagement étudiant dans les établissements d'enseignement supérieur. Un [décret](#) (10 mai 2017) et une [circulaire](#) (7 septembre 2017) l'accompagnent.

**La loi ORE** (8 mars 2018). Dans la foulée de cette [loi](#), deux arrêtés (30 juillet 2018) – l'un sur le [diplôme national de licence](#), l'autre modifiant le cadre national des formations de 2014 – évoquent l'organisation des formations en "blocs de connaissances et de compétences".

**Nouveau cadre national des certifications.** Introduit par [l'article 31](#) de la loi "Avenir professionnel" (5 septembre 2018), le nouveau [cadre national des certifications professionnelles](#) s'aligne sur le cadre européen et, notamment, définit les niveaux de qualification (8 au lieu de 5) selon une logique de [savoirs et de compétences acquis](#), et non plus "en référence aux seuls diplômes de l'Éducation nationale", selon le ministère du Travail. Il étend

l'obligation de l'inscription au RNCP sous la forme de "[blocs de compétences](#)".

**Révision des référentiels de licence générale.** La Dgesip met en ligne (fin 2019) les [référentiels](#) "d'activités, de compétences [présentées en blocs] et d'évaluation" des mentions de licence générale ([lire sur AEF info](#)), tenant ainsi compte de la loi "Avenir professionnel". Un document similaire est en cours de finalisation pour les mentions de LP.